



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la **SRL LICAVET** demeurant Avenue des Ardennes 25 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue des Ardennes, 32 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°456B16.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'un cabinet de vétérinaire et d'un appartement** et présente les caractéristiques suivantes :

*Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :*

- *Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;*
- *La modification du niveau du terrain existant dans les zones de recul minimum latéral ;*
- *La toiture plate ;*
- *La toiture plate du volume principal qui n'est pas aménagée en toiture-terrasse ou en toiture végétale ;*
- *L'utilisation de panneaux en fibre ciment comme matériaux de parement ;*

*La demande permet les travaux suivants :*

- *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Laurane HEUSCH, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 janvier 2022 au 24 janvier 2022 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)

